



Déclaration de l'Union Confédérale des Retraités CGT

Les pensions des retraités allocataires des régimes complémentaires Arrco-Agirc ne seraient pas augmentées le 1^{er} avril 2011. La date est repoussée au 1^{er} juillet.

Les Conseils d'administration de l'Arrco et de l'Agirc, réunis en mars, avaient été informés que la majoration au regard des paramètres en vigueur devait être de 2,11%. Si ces augmentations, pour l'UCR, sont loin du compte au regard de la dégradation de la situation, ce renvoi de date est néanmoins inadmissible.

La CGT, dans une déclaration, a d'ailleurs déjà démontré que ce procédé consiste à bloquer 300 millions d'euros pendant trois mois, alors que les retraités en ont besoin de suite.

La période est marquée par la multiplication d'annonces de nouvelles hausses des prix alimentaires, des tarifs de l'énergie... Ce qui rend encore plus difficiles les conditions de vie des retraités.

La journée nationale de mobilisation des retraités du 17 mars a d'ailleurs été l'illustration de l'exigence sociale à augmenter immédiatement et de manière importante le montant des retraites.

C'est pourquoi, l'UCR-CGT exige que la date des augmentations renvoyée au 1^{er} juillet soit révisée et avancée au 1^{er} mai. Elle s'adressera dans ce sens aux présidences des caisses.

Montreuil, le 29 mars 2011